

Désignation de l'entreprise : AUTOMOBILE LECLERC AZUR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2	
Adresse de l'entreprise 36 38 Boulevard du Riou 06400 CANNES		Durée de l'exercice précédent * <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2	
Numéro SIRET* 8 2 2 1 6 8 8 4 5 0 0 0 1 1		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, 13 11 2018	
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT 19 590	AU 6 548 13 042
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH 2 500	BI 2 500
	TOTAL (II)		BK 6 548 15 542
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT 129 935	BU 129 935
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 80 856	BY 80 856
	Autres créances (3)	BZ 6 304	CA 6 304
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE
	Disponibilités	CF 23 595	CG 23 595
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI
	TOTAL (III)		CK 240 690
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 262 780 1A 6 548 256 232
	Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
	Classe de réserve de propriété : * Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise

AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Néant



Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	77 323
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	39 827
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		DL	118 250
		DM	
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN	
	Avances conditionnées	DO	
		DP	
DETTES (4)	Provisions pour risques	DQ	
	Provisions pour charges	DR	
		DS	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DT	
	Autres emprunts obligataires	DU	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	64 192
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	60 223
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	13 567
	Dettes fiscales et sociales	DZ	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA	
Compte régul.	Autres dettes	EB	
	Produits constatés d'avance (4)	EC	137 982
		ED	
	Ecarts de conversion passif* (V)	EE	256 232
RENVOIS			
	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
		1C	
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1D	
	Écart de réévaluation libre	1E	
	Réserve de réévaluation (1976)	EF	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	137 982
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AUTOMOBILE LECLERC AZUR					Néant <input type="checkbox"/>				
					*				
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC					
	biens *	FD	FE	FF	1 292 462				
	Production vendue			FI	149 904				
	services*	FG	FH						
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	1 442 366				
	Production stockée*			FM					
	Production immobilisée*			FN					
	Subventions d'exploitation			FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP					
	Autres produits (1) (11)			FQ					
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 1 442 366				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	908 855				
	Variation de stock (marchandises)*			FT	(129 935)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	436 142				
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	16 723				
	Salaires et traitements*			FY	114 192				
	Charges sociales (10)			FZ	45 677				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*		GA	2 217				
		- dotations aux provisions		GB					
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD					
	Autres charges (12)			GE					
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 1 393 871				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GG 48 495				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GH					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GI					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GJ					
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GK					
	Défauts et charges assimilées (6)			GL					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GM					
		Total des produits financiers (V)							
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GN					
	Intérêts et charges assimilées (6)			GO					
	Défauts et charges assimilées (6)			GP					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GQ					
		Total des charges financières (VI)							
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									
					GW 48 495				

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : AUTOMOBILE LECLERC AZUR											Néant	*						
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations										
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	1		D8	2		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	3			4		KF					
CORPORELLES	Terrains						KG			KH	5		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ				6		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN	7		KO					
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			Dont Composants	M2	KP				8		KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	KS			KT	9		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	17 870		10		KX					
		Matériel de transport *						KY			KZ	11		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	1 720			12		LD				
		Emballages récupérables et divers *						LE			LF	13		LG				
		Immobilisations corporelles en cours						LH			LI	14		LJ				
FINANCIÈRES	Avances et acomptes						LK			LL	15		LM					
	TOTAL III						LN	19 590				16		LP				
	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M	17		8T					
	Autres participations						8U			8V	18		8W					
	Autres titres immobilisés						1P			1R	19		1S					
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières						1T	2 500		1U	20		1V					
	TOTAL IV						LQ	2 500			21		LS					
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	22 090		ØH	22		ØJ					
	CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				23		24					
	INCORP	par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		25		26		27		28				
		Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN			CØ			DØ	29		30		31			
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles						LV			LW	32		33		34			
	Terrains						IP				35		36		37			
	Constructions	Sur sol propre	IQ					LX		LY	38		39		40			
		Sur sol d'autrui	IR					MA			MB	41		42		43		
		Inst. gales, agencements et am. des constructions					IS				44		45		46			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	47		48		49			
		Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU					MM			MN	50		51		52		
		Matériel de transport	IV					MP			MQ	53		54		55		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW					MS			MT	56		57		58		
		Emballages récupérables et divers*	IX					MV			MW	59		60		61		
	Immobilisations corporelles en cours						MY			NA	62		63		64			
	Avances et acomptes						NC				65		66		67			
FINANCIÈRES	TOTAL III						IY			NG	68		69		70			
	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ				71		72		73			
	Autres participations						IØ			ØX	74		75		76			
	Autres titres immobilisés						I1			2B	77		78		79			
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E	80		81		82			
CORPORELLES	TOTAL IV						I3			NJ	83		84		85			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4				86		87		88			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		AUTOMOBILE LECLERC AZUR										Néant <input type="checkbox"/> *
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH				
Terrains		PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 041	QE	1 787	QF		QG		4 828		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 290	QM	430	QN		QO		1 720		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
TOTAL III		QU	4 331	QV	2 217	QW		QX		6 548		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	4 331	ØP	2 217	ØQ		ØR		6 548		
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements												
TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM								
TOTAL IV												
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ					
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étailler						Z9					Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP					SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR								Néant <input checked="" type="checkbox"/>	*	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	II		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	- corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	- titres mis en équivalence	9U		9V		9W		9X		
	- titres de participation	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	- autres immobilisations financières (1)*									
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
Dont dotations et reprises			UG		UH					
Dont dotations et reprises			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

8

Désignation de l'entreprise : AUTOMOBILE LECLERC AZUR				Néant <input type="checkbox"/>
CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	80 856	80 856
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prélevé ou remis en garantie * antérieurement constituée*) UO)	Z1		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 304	6 304
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		
	Divers	VP		
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS		
TOTAUX		VT	89 660	VU 87 160 VV 2 500
RENOVIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	
CADRE B ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y		
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	60 223	60 223
Personnel et comptes rattachés		8C	2 738	2 738
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	581	581
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	8 668	8 668
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 580	1 580
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	64 192	64 192
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	137 982	VZ 137 982
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2019

9

Désignation de l'entreprise :

AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant

Exercice N, clos le :
31122018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

RB

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 212 bis)*

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
------------	---	----	--	----	----

RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES

Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées aux taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* - Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

48 495

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
		- imposées au taux de 0 %	WH
		- imposées au taux de 19 %	WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
		- imputées sur les déficits antérieurs	XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	WZ
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			XA
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	ZY

Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.	XD		
	Majoration d'amortissement*	XF		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	L6		
	ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV		
Abattement sur le bénéfice et les pertes	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	L5	XS
	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	PA	XG
	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	1F	XC	Y2
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	XH	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	Z1	48 495
---	---	----	---	----	--------

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage	TOTAL II
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)
	déficit (II moins I)
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *	ZL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *	XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)
	XN
	48 495
	XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Désignation de l'entreprise <u>AUTOMOBILE LECLERC AZUR</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	10 381
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR								Néant	*		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	47 110	Affectations aux réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	- Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	30 213		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE						
	TOTAL I	ØF	77 323		ZF						
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETALS DES POSTES EXTERNES	— Sous-traitance							YT	80 570		
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	15 000		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	106 591		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	76 486		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtauges							YV			
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	4 297)	ST	157 495		
IMPÔTS ET TAXES	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	436 142	
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	1 580		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS)	9Z	15 143		
TVA	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	16 723	
	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	149 807		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	141 373		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							ØB	103 361		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0		ZR				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : AUTOMOBILE LECLERC AZUR						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *							
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE													
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥							
I - Immobilisations *	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
	11												
	12												
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *											
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value θ	Court terme ρ	Long terme σ			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪						
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %							
I - Immobilisations *	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
	11												
	12												
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+										
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+										
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+										
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+										
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans											
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice											
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme											
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*											
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨												
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)				(B) (Ventilation par taux)			(C)			
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Désignation de l'entreprise : AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Formulaire déposé au titre de l'IR

E

Néan-

X

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
	(à préciser) au titre de :	N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :	AUTOMOBILE LECLERC AZUR	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②	
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter $\text{col. } \pi = \kappa + \lambda + \mu - v - o$ π
Moins-values nettes N	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>AUTOMOBILE LECLERC AZUR</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N				
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme		
		taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1		
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2		
TOTAL (lignes 1 et 2)		3		
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4	
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		5	
TOTAL (lignes 4 et 5)		6		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7		
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

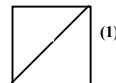
Désignation de l'entreprise : AUTOMOBILE LECLERC AZUR		Néant <input type="checkbox"/> *				
Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018		Durée en nombre de mois 1 2				
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel : *	YP	4				
	YF					
	YG					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 442 366				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT					
TOTAL 1	OX	1 442 366				
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE					
Subventions d'exploitation reçues	OF					
Variation positive des stocks	OD	129 935				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT					
TOTAL 2	OM	129 935				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats	ON	908 855				
Variation négative des stocks	OQ					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	421 142				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	15 000				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY					
TOTAL 3	OJ	1 344 997				
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	227 304		
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	227 304				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	1 442 366				
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	4				
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX					
Période de référence	GY	du	01012018	GZ	au	31122018
Date de cessation	HR					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 13 1 1 2 0 1 8

N° SIRET 8 2 2 1 6 8 8 4 5 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AUTOMOBILE LECLERC AZUR

ADRESSE (voie) 36 38 Boulevard du Riou

CODE POSTAL 06400

VILLE CANNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) M Nom patronymique JULES Prénom(s) CHRISTOPHENom marital % de détention 37 Nb de parts ou actions 37

Naissance : Date 14121975 N° Département 75 Commune PARIS 12 Pays FR

Adresse : N° 11 Voie RUE ESPRIT VIOLET
Code Postal 06400 Commune CANNES Pays FRTitre (2) M Nom patronymique KOLAR Prénom(s) ALEXISNom marital % de détention 38 Nb de parts ou actions 38

Naissance : Date 14041978 N° Département 75 Commune PARIS 11 Pays FR

Adresse : N° 11 Voie RUE ESPRIT VIOLET
Code Postal 06400 Commune CANNES Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

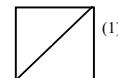
Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) <input type="checkbox"/> M	Nom patronymique <input type="text"/> LAINE	Prénom(s) <input type="text"/> JEAN MICHEL	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/> 25	Nb de parts ou actions <input type="text"/> 25
Naissance : Date <input type="text"/> 29081952	N° Département <input type="text"/> 37	Commune <input type="text"/> LOCHES	Pays <input type="text"/> FR
Adresse : N° <input type="text"/> 22	Voie <input type="text"/> RUE DU BARUCOURT		
Code Postal <input type="text"/> 95180		Commune <input type="text"/> MENU COURT	Pays <input type="text"/> FR
Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
Code Postal <input type="text"/>		Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
Code Postal <input type="text"/>		Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
Code Postal <input type="text"/>		Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
Code Postal <input type="text"/>		Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
Code Postal <input type="text"/>		Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
Code Postal <input type="text"/>		Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant *EXERCICE CLOS LE **3 1 1 2 0 1 8**N° SIRET **8 2 2 1 6 8 8 4 5 0 0 0 1 1**DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **AUTOMOBILE LECLERC AZUR**ADRESSE (voie) **36 38 Boulevard du Riou**CODE POSTAL **06400** VILLE **CANNES**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le <input type="text" value="01012018"/>	et clos le <input type="text" value="31122018"/>	Régime simplifié d'imposition				
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal				
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre						
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case						
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE						
Désignation de la société :		Adresse du siège social :				
AUTOMOBILE LECLERC AZUR 36 38 Boulevard du Riou 06400 CANNES France		1119 Route de Pegomas 06370 MOUANS SARTOUX				
SIRET <input type="text" value="82216884500011"/>						
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :						
SIRET :						
B ACTIVITE						
Activités exercées <input type="text" value="Commerce de véhicules neuf occasion"/>	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31% <input type="checkbox"/>	Bénéfice imposable à 28 % <input type="checkbox"/>	10 375 <input type="checkbox"/>	Bénéfice imposable à 15 % <input type="checkbox"/>	38 120 <input type="checkbox"/>	Déficit <input type="checkbox"/>
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="checkbox"/>	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% <input type="checkbox"/>				
PV à long terme imposables à 19% <input type="checkbox"/>	Autres PV imposables à 19% <input type="checkbox"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="checkbox"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="checkbox"/>			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>						
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts. <input type="checkbox"/>						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. <input type="checkbox"/>						
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % <input type="checkbox"/>						
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC						
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>						
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : <input type="text"/>						
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre : <input type="checkbox"/>						
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe <input type="text"/>						
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE						
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :				
<i>Tél :</i> <input type="text"/>		<i>Tél :</i> <input type="text"/>				
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :				
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA <input type="checkbox"/>		Date : 10052019 Lieu : CANNES Qualité : Président Nom du signataire : M JULES CHRISTOPHE				

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES						
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					<i>c</i>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<i>d</i>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					<i>e</i>	
					<i>f</i>	
					<i>g</i>	
					<i>h</i>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					<i>i</i>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>j</i>	
Montant des revenus répartis (5)					<i>Total (a à h)</i>	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	1	2	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
M JULES CHRISOTOPHE 11 RUE ESPRIT VIOLET 06400 CANNES	37	2018	25 800			
M KOLAR ALEXIS 11 RUE ESPRIT VIOLET 06400 CANNES	38	2018	25 800			
M LAINE JEAN MICHEL 22 RUE DU BARUCOURT 95180 MENCOURT	25	2018				
J DIVERS						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)						
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION						
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice			
			MVLT restant à reporter			